

Communiqué de presse

Suite à la publication par le mensuel marocain Economie Entreprises du mois de février 2019, d'un article sur le code de procédures des produits pesticides à usage agricole, version G, en cours d'élaboration au niveau de la Division des Intrants Chimiques de l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA), et en vue d'éclairer l'opinion publique et professionnelle, l'association CropLife Maroc souhaite apporter la mise au point suivante :

Rappelons que CropLife Maroc est une association à but non lucratif, elle est constituée de 23 sociétés membres, dont trois filiales de multinationales, les vingt autres sont des sociétés locales. Ses membres importent, distribuent et commercialisent plus de 80% des produits pesticides à usage agricole utilisés au Maroc. 60% de ces produits sont des génériques, les autres 40% sont des spécialités.

CropLife Maroc prône une gestion éthique et responsable des pesticides à usage agricole, elle milite en faveur du respect de la santé des utilisateurs, des consommateurs et de l'environnement par une utilisation raisonnée et judicieuse des produits phytopharmaceutiques.

L'association travaille de concert avec la Direction des Laboratoires et des Intrants de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, plus particulièrement avec la Division des Intrants Chimiques, représentant l'autorité en charge des produits pesticides à usage agricole.

Nous soutenons, supportons et saluons le travail et les efforts qui sont faits par l'ensemble du personnel de l'ONSSA. Nous sommes entièrement d'accord avec eux sur les problèmes et les défis qui se posent à notre secteur, à savoir :

1. Homologation des produits pesticides à usage agricole qui répondent aux normes et exigences de qualité internationale, afin d'assurer la sécurité et le respect des utilisateurs, des consommateurs, des animaux et la préservation de l'environnement, tout cela, dans le respect total des lois en vigueur au Maroc ;
2. Contrôle strict et rigoureux de tous les produits pesticides à usage agricole, à l'importation, lors de l'entreposage, au niveau des circuits de revente et distribution et lors de leur application ou utilisation finale ;
3. Lutte contre la contrefaçon des produits qui présente un fléau majeur pour l'économie du pays.

Si nous sommes d'accord sur le fond, il n'en demeure pas moins que nous avons des avis différents sur la forme et la manière pour atteindre ces objectifs. Nous sommes persuadés que les pesticides à usage agricole est un secteur important, non pas par son chiffre d'affaires, mais par son impact et ses conséquences, il faut donc se donner tous les moyens nécessaires pour pouvoir l'appréhender.

Nous pensons et nous n'avons jamais cessé de le répéter, qu'il faut :

1. Etoffer la Division des Intrants Chimiques en moyens humains et matériels pour qu'elle puisse s'acquitter convenablement des tâches qui lui sont assignées ;
2. Renforcer les capacités et les compétences du Laboratoire Officiel d'Analyse et de Recherche Chimique, le cas échéant, créer un autre laboratoire GLP spécialisé dans le domaine des pesticides, afin de réduire les délais de contrôle à l'importation et surtout vérifier la qualité intrinsèque des produits qui peuvent contenir des impuretés non identifiées ;
3. Donner plus de moyens aux services régionaux de l'Office pour qu'ils puissent mettre en œuvre et faire respecter toutes les lois, décrets, arrêtés, procédures et directives en la matière ;
4. Enfin, le respect par tous, aussi bien de l'administration que des soumissionnaires, des règlements et procédures en vigueur.

Le Bureau